

Les unités urbaines

Millésime 2020

Vincent Loonis

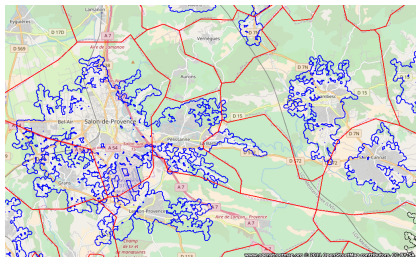
Division des méthodes et référentiels géographiques (Insee)

Commission Territoires du CNIS



- Introduction
- Les travaux déjà menés (mise en oeuvre de la définition et étude de sensibilité)
- Les travaux à venir : validation et diffusion.

- Depuis 1962, l'Insee publie, à un rythme régulier basé sur un intervalle intercensitaire, la composition communale des unités urbaines.
- Les unités urbaines proposent une définition morphologique de la ville.
- Cette définition est sensiblement la même dans d'autres pays européens et correspond à la notion de *Locality* définie dans les règlements européens relatifs aux recensements.
- La prochaine diffusion est prévue à la fin du T1, début du T2 2020.



- Définir des taches urbaines dont les bâtiments sont distants d'au plus 200 mètres.
- Ne retenir que les taches qui ont plus de 2000 habitants.
- Ne retenir que les communes dont plus de 50 % de la population réside dans la tache, ou qui englobe totalement une tache (Ville isolée).

- La mise en oeuvre est *gourmande* en information géographique et statistique finement localisée.
- La mise en oeuvre est sensible à la qualité de l'information géographique sous-jacente et au choix des couches retenues.
- La mise en oeuvre est sensible aux configurations locales.
- La mise en oeuvre est sensible à la mise en place des communes nouvelles.

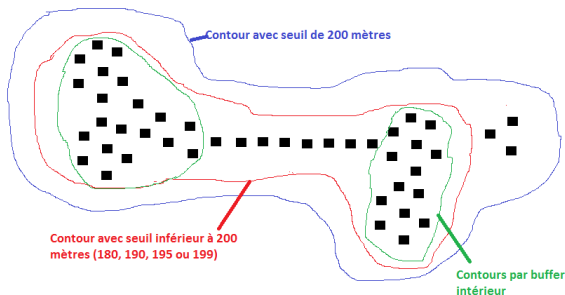
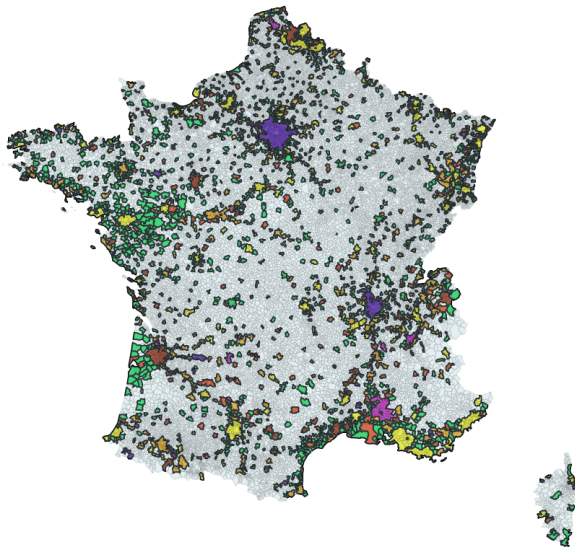


Figure: Méthodes pour analyser la sensibilité au seuil des 200 mètres

Typologie des unités urbaines selon leur sensibilité.



- Validation
 - Doter les Directions Régionales de l'Insee d'un outil d'analyse du millésime 2020 : sensibilité, évolution depuis 2010, 1999, présence d'une commune nouvelle, unité internationale (en cours).
 - Travaux de validation au mois de janvier 2020.
- Diffusion
 - Diffusion fin mars début avril des nouvelles compositions communales, des contours et des contours simplifiés (carreau de 200 mètres).

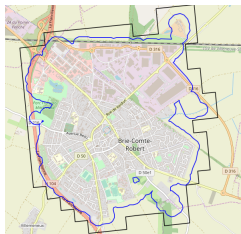


Figure: **Merci pour votre attention**

